

La Peste bovine.

La peste bovine continue d'exercer ses ravages dans plusieurs départements.

Dans le département de l'Ain, l'un des plus éprouvés, le préfet vient d'ordonner comme mesures préventives, l'interdiction, jusqu'à nouvel ordre, des foires et marchés aux bestiaux dans toutes les communes.

Défense absolue est faite aux propriétaires de conduire aux pâturages et aux abreuvoirs, les animaux atteints par la maladie.

Il est, en outre, interdit formellement d'introduire sur le territoire du département de l'Ain les viandes dépecées provenant des animaux abattus au dehors.

La commission constituée par le ministre de l'agriculture pour étudier la marche du typhus et pour indiquer les moyens de circonscrire ses ravages est à l'œuvre depuis quelques jours.

La peste bovine sévit aussi dans la Bretagne; voici les renseignements que *l'Indépendance bretonne* reçoit à ce sujet :

Landerneau, 16 février 1871.

Je m'empresse de vous donner les renseignements que vous me demandez sur le terrible fléau qui ravage en ce moment notre pauvre pays.

C'est bien, d'après les hommes de l'art, fort nombreux depuis quelques jours en notre ville, le *catl-plagn*, le véritable typhus contagieux. L'animal qui en est atteint refuse toute espèce de nourriture, il ne rumine plus, il bave, le cou et l'épine dorsale sont raides. la peau adhérente, les yeux se creusent, la respiration est oppressée. Il meurt, sans convulsion, au bout de quatre ou cinq jours. Le premier symptôme de la vache, c'est qu'elle perd immédiatement son lait.

Les vétérinaires n'ont pu encore guérir un seul animal atteint du mal.

Quant aux précautions recommandées pour préserver celles qui sont bien portantes, elles consistent à répandre dans les étables de l'acide phénique ou du chlorure de chaux, et à frotter les narines des bestiaux avec du goudron.

Les représentants du gouvernement, après avoir commis la faute impardonnable de transporter dans ce pays un immense troupeau atteint du typhus, ont fait réquérir les cultivateurs de venir, avec chevaux et charrettes, faire les enfouissements. On ne leur aura fait aucune recommandation, ou ils n'en auront tenu aucun compte; toujours est-il que le nombre des victimes dans la commune de Landerneau, dont la population rurale est bien petite, atteint déjà le nombre de soixante à la date d'hier matin.

.....
Si le fléau s'étend chez nous, engagez vos cultivateurs à abattre une grande partie de leurs bestiaux et à faire des salaisons. C'est le seul moyen d'empêcher la famine.

.....
K..., près Morlaix, 19 février.

Nous sommes en pleine peste bovine ici, sans être encore atteint, mais cela gagne Ploujean. Cela fait trembler...

Paule, 21 février.

L'arrêté du préfet est enfin venu nous donner satisfaction. C'était la première mesure à prendre, car la circulaire insérée aux *actes Administratifs* ne contenait aucune mesure préventive, et tout est là; mais pendant que la suspension des foires intercepte le fléau, on lui a laissé deux portes ouvertes : il peut être introduit par les tanne-